



Cessation d'activité que puis je toucher ???

Par **ulise88**, le 11/12/2013 à 17:21

Bonjour,

je vais être licencié au 28/02/14 car ma patronne qui est médecin généraliste quitte son cabinet pour rentrer dans une SISA maison de santé, elle me dit je te licencie car je suis en fin d'activité alors quelle rentre dans une autre structure médicale mais sans moi, ce qui est également une faute car c'est un transfert de contrat donc j'aurai du la suivre, j'ai dix sept ans d'ancienneté, que suis je en droit de demander financièrement car je ne veux pas me laisser faire, elle n'est pas dans les cordes vis à vis du code de travail !!!

merci

Par **P.M.**, le 11/12/2013 à 17:35

Bonjour,

Des demandes ne peuvent pas être évaluées sérieusement comme ça sur un forum et il faudrait que l'employeur puisse invoquer que votre reclassement au sein de la maison de santé n'était pas possible lors de la procédure de licenciement économique...

Dans un autre sujet, vous disiez être en contact avec un avocat spécialiste en Droit du travail, je pense que le mieux serait de voir avec lui pour apprécier le préjudice le cas échéant où l'employeur ne respecterait pas ses obligations...

Par **ulise88**, le 11/12/2013 à 21:34

Merci